

SESSION PLENIERE

DES 19 ET 20 MAI

2011

DIRECTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES

1) Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier de subventions, dans le cadre des recettes provenant du produit des amendes de police. Elles sont réservées pour des travaux de sécurisation, notamment aux abords de groupes scolaires, pour la création de circulations douces ou pour le traitement d'un point accidentogène.

Saint Amand/Fion va pouvoir bénéficier d'une subvention de 30 000 €, pour la création d'un plateau surélevé en zone 30, sur la RD 60.

2) Une dotation d'Etat est allouée à notre département, au titre de la redevance des mines, sur les hydrocarbures liquides ou gazeux.

La Communauté de communes de Vitry se voit dotée d'une subvention de 65 282 € pour la création de la voie de desserte du futur collège Marcel Alin.

DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

L'axe gérontologique est particulièrement important dans la politique départementale.

1) L'association JALMAV-SPAM (jusqu'à la mort accompagner la vie- soins palliatifs accompagnement Marne) va recevoir une subvention de 4 000 €.

2) Le CLIC « Sud est marnais » va toucher une subvention annuelle 75 450 €.

DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE LA PROSPECTIVE

1) Une dotation spécifique a été mise en place par notre assemblée, dans le cadre du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) qui a pour but d'aider les communes qui souhaitent une meilleure intégration à l'environnement des réseaux de transport et de distribution d'énergie.

La traverse de « La Cense des Prés » (St Amand/Fion) est en cours actuellement. Pour l'effacement des réseaux aériens, la subvention FACE votée par le Conseil Général est de 78 000 €.

2) Le Conseil Général soutient les communes pour l'équipement utile à la lutte contre les pollutions ou l'alimentation en eau potable ou pour l'hydraulique des coteaux.

Dans un 1° temps, les dossiers, après instruction, peuvent être pris en considération.

Puis, dans un 2° temps, après recevabilité, ils peuvent faire partie de la programmation financière du CG.

Lors de notre session de mai, nous venons de programmer une subvention de :

- 8 729 € et 132 329 €, pour la Communauté de communes de Vitry, qui étend son réseau d'eau potable et celui d'assainissement des eaux usées et pluviales pour la desserte du collège Marcel Alin.
- 21 175 €, à la commune d'Aulnay l'Aître, pour la création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales des Chemins de Derrière les Haies et de la Prote.

3) La commune de St Amand/Fion a décidé un programme conséquent : réhabilitation, restructuration et mise aux normes de la

mairie - avec création d'une agence postale -, de la salle des fêtes, création d'une médiathèque et d'une halle ouverte, ainsi que la construction d'un local technique et d'un garage.

Une subvention maximale de 111 395 € (au taux de 32,4%, sur 80 % du montant HT) vient d'être votée par l'assemblée.

DIRECTION DE L'EDUCATION DES LOISIRS ET DE LA MOBILITE

L'aménagement d'une médiathèque, et l'isolation et la mise aux normes de la salle des fêtes, à **St Amand/Fion**, ci-dessus citées, font l'objet de rapports séparés et peuvent donc bénéficier d'une **subvention maximale de 56 373 €** et de **40 500 €**.

Mariane DOREMUS